

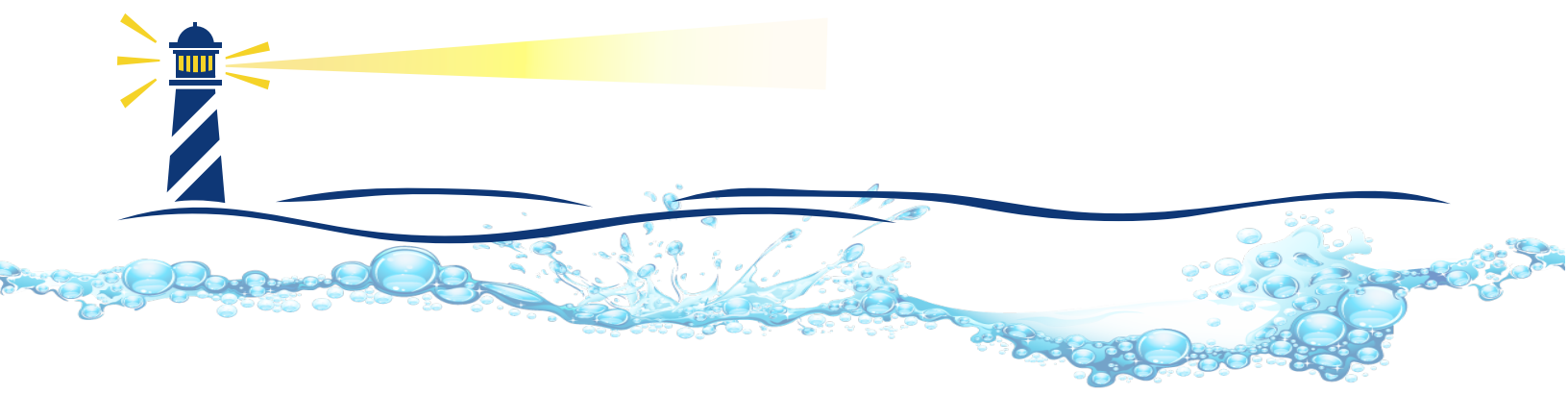


Le Pharandol

EDITION 27

AUX ÂMES, CITOYENS !

- Mars 2026 -





"Citoyen".

Ce mot est utilisé à toutes les sauces, et grandement remis en question depuis son rattachement à la République, en 1789. Et pourtant, le terme même de citoyen désigne quelqu'un qui jouit des droits d'une cité, ou d'une nation. Il s'adresse alors aux êtres humains issus d'une même communauté, et à leur capacité à s'organiser en collectif.

Dans cette édition du Pharandol, nous avons souhaité redonner son sens au mot citoyen. Non pas en tant qu'appartenance à un système sociétal corrompu, mais bel et bien en tant qu'acteurs d'une collectivité.

Au travers de ce journal, vous pourrez lire des exemples concrets d'initiatives lancées à échelle locale, nationale voire sans frontières, par des citoyens comme vous et moi désireux d'améliorer la société dans laquelle nous vivons.

Nous vous invitons donc à découvrir comment **Martine Donnette** et **Claude Diot** parviennent depuis 30 ans, via leur association **En Toute Franchise**, à se battre contre les dérives des grandes surfaces.

Nous vous présentons le **Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC)**, suite à un entretien avec **Étienne Chouard** qui nous explique comment reprendre le pouvoir en tant que citoyen.

Deux exemples de médias citoyens vous sont partagés, **NoviMondi** (de **Patrick Pasin**) et **Reporter Citoyen Belge** (d'**Anne Lallemand**), pour illustrer notre potentiel à reprendre la main sur ce que l'on souhaite partager au monde.

Vous pouvez aussi découvrir **Human For Impact**, une plateforme de financement participatif de projets éthiques, qui offre la possibilité d'utiliser son argent pour soutenir des projets qui ont du sens, tout en misant sur leur réussite pour en obtenir du rendement.

La **Bretagne DAO** a également retenu notre attention : initiative bretonne, elle montre une voie qui peut être suivie par chaque communauté, avec des outils concrets que chacun peut se réapproprier.

Nous vous partageons également notre témoignage d'une **rencontre avec des élus locaux** pour parler de résilience alimentaire à échelle territoriale.

Enfin, Jean-Yves nous présente l'initiative des **FEVE (Fermes En ViE)**, ou comment récupérer nos terres agricoles pour retrouver de la souveraineté alimentaire.

Il ne s'agit là que d'un échantillon des initiatives citoyennes existantes et disséminées un peu partout sur l'ensemble des territoires. Nous avons choisi d'en présenter quelques unes, afin de vous inspirer, peut-être, et surtout rappeler qu'il ne tient qu'à nous de faire vivre des projets qui ont du sens. Alors... à vos âmes, citoyens !!

SOMMAIRE

ÉDITO	Page 1
SOMMAIRE	Page 2
PHARECITONS	Page 2
PHARE SUR HUMAN FOR iMPACT	Page 3
Une solution novatrice d'investissement participatif exclusivement dédiée au financement des entreprises à impact sociétal.	
PHARE SUR EN TOUTE FRANCHISE	Page 6
L'association qui défend les commerçants et artisans contre les abus de la Grande Distribution.	
PHARE SUR LA CULTURE RiC	Page 10
Étienne Chouard nous présente le processus de démocratie directe grâce auquel des citoyens s'adressent directement à la population.	
PHARE SUR NOViMONDi	Page 16
Le site NoviMondi.tv propose des documentaires/films et contenus autour de l'abondance, du bien-être, des plantes médicinales et de la musique des plantes, ainsi que des soins de l'Empereur Jaune.	
PHARE SUR REPORTER CiTOYEN	Page 20
Un engagement indépendant et collaboratif au cœur de l'actualité quotidienne.	
PHARE SUR BRETAiGNE	Page 22
L'exemple concret d'une Organisation Autonome Décentralisée et de sa monnaie l'e-Lur.	
PHARTiSTE	Page 29
Laurence nous partage une réflexion imagée sur le sens de l'utile pour l'humanité.	
PHARE SUR UN GESTE CiTOYEN	Page 32
Un exemple de démarche concrète pour agir dans notre commune et aller parler à nos maires du Dicrim et du PCS (cf SOS Maires).	
MALiN PÊCHEUR SUR LES FEVES	Page 36
Une initiative pour favoriser l'installation d'agriculteurs en agroécologie grâce au financement du foncier agricole par l'épargne citoyenne.	
PHARE SUR NOUS	Page 41
LE MOT DE LA FiN	Page 42



PHARECITONS

*"Ils ne savaient pas que c'était impossible,
alors ils l'ont fait."*

-Mark Twain-

PHARE SUR HUMAN FOR IMPACT

Bonjour Jean-Christophe. Tu es cofondateur de la plateforme "Human For Impact", peux-tu nous expliquer en quoi elle consiste, et quels en sont la vision et les objectifs ?

Nous sommes une jeune entreprise, créée par Stéphanie Rognon, Magalie Marais et moi-même. Nous avons de l'expérience et des parcours différents, notre motivation commune était de contribuer à faire émerger une société plus consciente, désirable et valoriser des initiatives à impact positif.

Considérant que le nerf de la guerre est la bonne orientation de la finance, cela nous a donc poussés à lancer cette plateforme participative dédiée aux entreprises à impact positif pour la société, afin de permettre aux particuliers comme aux professionnels, privés et publics, de choisir où placer leur investissement et montrer que l'on peut concilier rentabilité et impact sociétal positif.

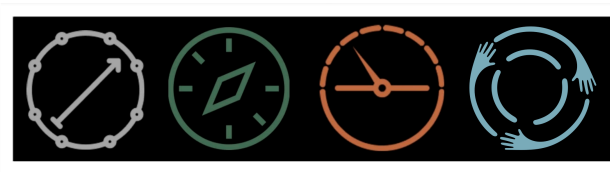
Il y a 3 ans, lorsque nous avons commencé à travailler ce projet, il n'y avait pas d'outil qui permettait de mesurer l'impact positif des entreprises, alors nous avons développé notre propre référentiel.

"Ensemble, œuvrons à soutenir des projets à impact sociétal fort et garantissant un retour sur investissement"

Comment fonctionne ce référentiel d'impact positif, et comment sont, du coup, choisis ces projets ?

On commence par vérifier l'impact en discutant avec les porteurs de projet, la seconde étape étant de caractériser la rentabilité, la solidité du projet.

Nous invitons donc les porteurs de projet à s'autoévaluer au sein de notre référentiel, qui contient 4 boussoles. Ce référentiel s'est inspiré d'un long travail de la coopérative "[On Passe À L'acte](#)" basée à Montpellier, qui est associée à Human For Impact et dont le fondateur est Mathias Lahiani. Il interviewe depuis plus de 15 ans des projets de bien commun, sur lequel nous avons apporté nos propres outils grâce à mon parcours sur l'industrie et l'échelle de conscience, ainsi que celui de Magalie Marais, associée, enseignante chercheuse sur Montpellier Business School, qui a apporté une approche de veille des outils existants et d'élaboration du référentiel de manière plus académique.



Les 4 boussoles de ce référentiel, sur la base d'une quinzaine de critères chacune, sont :

- * caractériser **l'esprit de transition** pour spécifier l'ampleur de la vision, de l'impact recherché et l'alignement vis à vis de cette vision engagée : cela permet de qualifier l'intégrité des objectifs ;
- * **la reliance et les communs** : permet de caractériser la qualité des relations internes et externes de l'entreprise ;
- * **le soin du Vivant** : les critères permettent d'évaluer la protection, mais aussi la régénération du vivant, avec des notions de sobriété également ;
- * **la qualité et la viabilité des projets** : est-ce que le projet s'inscrit sur un modèle économique durable ?

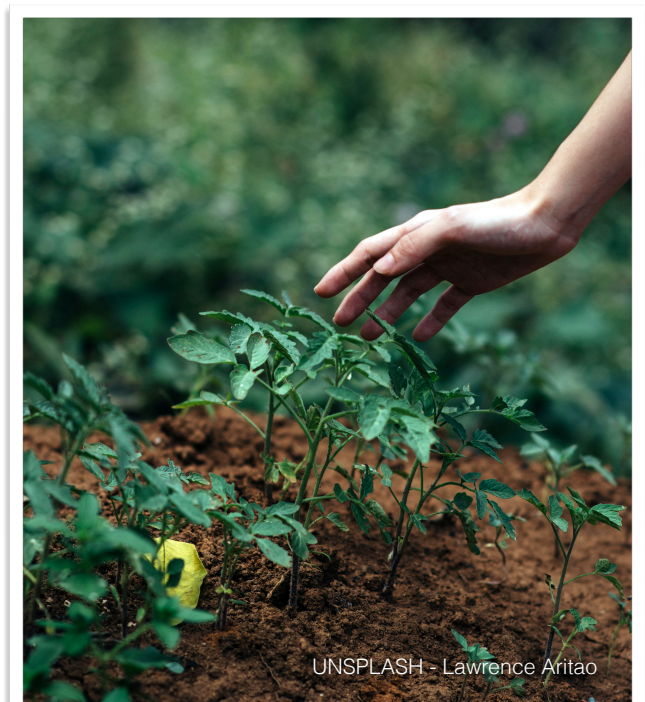
Une fois cette première étape destinée à garantir un minimum d'impact positif, on lance notre processus complet, agréé par les marchés financiers, pour trouver l'équilibre entre l'analyse financière et l'analyse d'impact.

Les futurs investisseurs peuvent alors consulter le rapport complet publié sur notre site.

Vous êtes donc encadrés et agréés par les autorités ? Cela garantit le sérieux de votre démarche.

Notre activité est réglementée, nous ne pouvons pas faire appel à l'épargne des gens sans montrer que l'on a un processus rigoureux et exigeant. Nous invitons les investisseurs à choisir le projet et à placer sous différentes formes leur argent, mais cela reste de leur responsabilité : l'entreprise reste soumise aux lois du marché.

Nous sommes habilités à financer en France des projets français, ou à faire appel à des financements européens pour des projets qui peuvent se dérouler dans toute l'Europe.



Quels sont vos besoins pour faire fonctionner votre plateforme et l'aider davantage ?

Les objectifs prioritaires en ce moment sont de toucher les réseaux d'investisseurs : particuliers, réseaux de gestionnaires de patrimoine, clubs d'investisseurs privés, professionnels de l'investissement qui souhaitent proposer de nouveaux modèles à leurs clients, ou encore investisseurs publics (communauté de communes, régions...) qui souhaitent mettre en lumière des projets à impact.

Nous souhaitons également toucher un grand nombre de porteurs de projets qui concilient impact et rentabilité pour élargir les secteurs d'impact sociétal et attirer un maximum d'investisseurs.

Comme nous sommes aussi en phase de lancement, les partenariats d'image et les opportunités de visibilité sont les bienvenus.

Enfin, notre plateforme est généraliste, les secteurs d'activité sont très variés, et nous aimerions faire appel à des experts pour nous aider à confirmer la solidité de l'offre des différents projets.

Il est donc possible pour chacun d'être utile à la plateforme, mais aussi de reprendre la main sur son épargne afin de l'investir sur un projet dont on choisit l'impact.

Concrètement, comment se présente la plateforme Human For Impact ?

Nous avons actuellement deux premiers projets qui ont passé notre process, tous deux à impact principalement environnemental. Les secteurs des projets en cours d'étude visent l'agroécologie, des matériaux de construction, les différents domaines d'économie circulaire et régénérative, le cycle de l'eau...

Il n'y a pas de limite sur les secteurs d'activité. À partir du moment où un porteur de projet est convaincu qu'il génère un impact positif pour la société et qu'il a un modèle économique durable, cela vaut le coup de se rapprocher de nous.

La page "Déposer un projet" permet de visualiser le processus. Le délai est assez variable selon la qualité des documents que l'on nous fournit et du stade d'avancement du projet, cependant nous revenons suffisamment vite vers les porteurs de projet pour les informer que l'on a bien reçu leur demande et la possibilité de les accompagner sur l'auto-évaluation.

Côté investisseurs, il faut aller voir sur la page des projets : chacun d'eux y est détaillé et possède une modalité de financement différente (participation au capital, obligations qui peuvent être convertibles ou non en actions, durée d'engagement, rémunération visée...) Il est donc important de bien étudier le dossier de chaque projet afin de faire un choix conscient de l'orientation de son épargne.

Il est possible également d'aller découvrir les boussoles du référentiel d'impact, pour mieux comprendre les axes sur lesquels travaille l'entreprise.

Par exemple, dans le soin du vivant : la souveraineté et l'autonomie des citoyens sont-elles favorisées, quel niveau de préservation des écosystèmes et de la biodiversité, la condition animale est-elle respectée, quel niveau de gestion des déchets, de préservation de l'eau, de sobriété énergétique, de lutte contre la pauvreté...

L'idée est de mettre en lumière les initiatives magnifiques qui existent parce qu'il y a vraiment beaucoup de porteurs de projet qui se sont trouvés une vocation à concilier modèle économique et impact positif, mais ils manquaient d'outil pour valoriser cet impact positif.

Human For Impact est donc intéressant car, contrairement aux référentiels RSE (référentiel de responsabilité sociétale des entreprises) classiques, il valorise l'impact positif plutôt que la réduction des impacts négatifs.

C'est un projet très intéressant qui mérite de prendre de l'ampleur et d'avoir davantage de visibilité car cela valorise les projets éthiques, sains et utiles. On en revient au principe du boycott : choisir ce que l'on souhaite financer.

As-tu un mot de la fin pour nos lecteurs ?

Continuons à mettre de l'énergie dans la mise en lien et la mise en lumière des initiatives qui font du bien, votre soutien nous est précieux !

Merci beaucoup Jean-Christophe !!

Propos recueillis par Céline

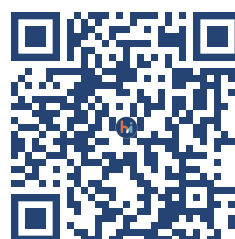


Site : www.humanforimpact.com

Linkedin : www.linkedin.com/company/human-for-impact/

NOUS SOMMES ...

Solutions de financement de l'impact social et environnemental



PHARE SUR EN TOUTE FRANCHISE

**Bonjour Martine, bonjour Claude.
Vous allez nous parler aujourd'hui de
l'association que vous avez créée en
1994, "En Toute Franchise".**



**Avant de développer sur les actions que
vous menez et proposez, je vous invite à
vous présenter succinctement, afin de
nous expliquer comment est née cette
association et ainsi mieux comprendre sa
fonction.**

Nous étions, Claude et moi-même, des commerçants dans deux magasins différents au sein de la galerie marchande de Carrefour Vitrolles. Nous avons rencontré des problèmes au moment où Carrefour a décidé d'étendre sa surface de vente, sans informer les commerçants et sans solliciter d'autorisation d'exploitation commerciale.

Nos loyers ont doublé, ce qui a provoqué notre ruine et notre liquidation judiciaire en 1992.

Nous avons alors décidé d'enquêter sur des malversations.



Selon la justice, nous n'apportons pas la preuve de ce que nous défendions dans nos conclusions. Grâce à notre avocat, en Cassation, nous avons découvert les manipulations des dossiers à la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence pour protéger Carrefour (et la Société Phildar).

Nous avons cherché à comprendre.

Nous avons fouillé sur les permis de construire de la Société Carrefour : en réalité, celle-ci avait eu un refus de permis de construire pour étendre de 12 000m² son centre commercial.

Il nous a fallu procéder à une recherche d'un tas de documents dans les archives, à la Préfecture, à la Mairie de Vitrolles et nous avons réussi à refaire la chronologie de leur extension.

Nous avons alors porté plainte au pénal pour escroquerie, abus de confiance et surtout abus de pouvoir du Maire qui est passé outre le refus de permis de construire.

À nouveau, au Tribunal de Grande Instance, le juge d'instruction, de mèche avec le substitut du procureur, modifiera la date d'achèvement des travaux, arguant alors que nous n'étions pas installés, qu'il y avait prescription sur notre requête – alors que nous étions dans les délais pour porter plainte.

Sur les conseils de certaines personnes rencontrées au sein de la police et des Renseignements Généraux, nous avons fait également des recherches sur l'urbanisme commercial. Il s'avère en fait que c'est toute une organisation, sur tout le territoire national.

Nous avons travaillé sur beaucoup de dossiers (Intermarché et Leclerc locaux par ex.) et aujourd'hui, nous pouvons affirmer que c'est organisé par L'État avec l'aval des députés et des sénateurs auprès desquels nous avons sollicité une commission d'enquête sur l'urbanisme commercial.

Cette sollicitation est restée lettre morte (en contradiction avec l'article 24 de la Constitution du 4 octobre 1958 sur le contrôle de l'action du pouvoir réglementaire par les élus).

Depuis 30 ans que nous dénonçons, la logique reste la même : une grande surface veut s'installer, elle produit des faux, la Préfecture ne contrôle pas et, avec la complicité du maire, des permis de construire frauduleux sont ainsi accordés en violation du PLU.



Vous avez constitué une association et avez réuni beaucoup de preuves et documents qui dénoncent l'installation frauduleuse d'un grand nombre de grandes surfaces, sous couvert le plus souvent de complicité des institutions, et vous les avez réunis dans un livre sous forme de rapport, qui s'appelle "418 milliards". Le nom de ce livre, c'est le montant estimé de la fraude de la grande distribution, que celle-ci doit à l'État et que vous avez pu totaliser au gré de vos enquêtes et actions.

Concrètement, sur la base de ces constats, comment fonctionne votre association et qu'encouragez-vous à faire ?

Nos cotisations permettent le bon déroulement de l'association (frais de fonctionnement) et lorsque nous avons un dossier ce sont les commerçants de la zone de chalandise qui participent aux frais de procédure (avocats etc).

Nous ne demandons aucune subvention publique car, compte-tenu de ce que nous dénonçons, nous n'allons pas entrer dans leur système ! D'autant que les subventions peuvent être supprimées du jour au lendemain...



ACCÈS LIVRE :

www.en-toutefranchise.com/livre-418-milliards

L'association a vocation à aider les commerçants dans leur action.

Car, en effet, depuis 30 ans nous connaissons tout le processus : dépôt du dossier en préfecture et enregistrement dans les mairies, avec passage en commission départementale d'aménagement commercial (NDLR : autorisation d'implantation de surfaces commerciales et artisanales de plus de 1000m²).

La publication dans le journal permet de constater les décisions prises et d'avertir nos adhérents des projets autorisés. À partir de là, tout se déclenche : fait-on, ou pas, un recours ?

Plus de 250 dossiers ont été déposés. Mais une fois que l'on a gagné un dossier et que le projet est annulé, le maire est parfois à nouveau sollicité pour un nouveau dépôt de dossier...

Nos procédures permettent de pointer le fléau de corruption et de fraude ainsi que la manière dont nous parvenons à stopper leurs manigances.

Nous pouvons faire annuler des gros dossiers si nous avons avec nous des élus de l'opposition en remplacement du maire. Ceux-ci peuvent annuler le projet par le reclassement de la zone en "non-commerciale" (ex : zone dédiée aux logements sociaux dans le 45).

Par ailleurs, les zones agricoles sont protégées par la SAFER et nous parvenons à faire en sorte que les dossiers ne reviennent pas... C'est également le cas pour des zones classées Natura 2000.

Mais il s'agit plutôt d'un travail de longue haleine pour éveiller les gens au constat que les élus ne travaillent pas forcément pour le bien commun, qu'il y a un bonus pour la grande surface et les promoteurs dans les projets commerciaux qu'ils défendent quitte à mener les commerçants à la ruine.

Quels sont les projets à venir, ou à plus long terme, de l'association ?

Depuis 2016, en vertu de l'article 111-2 du code de l'organisation judiciaire, tout le monde a un droit d'accès à la justice. Mais cet article n'a toujours pas été transposé dans le Code du commerce ni dans le Code de l'Urbanisme. Résultat : les commerçants, neuf ans après, ne peuvent toujours pas attaquer un permis frauduleux.

Notre premier cheval de bataille est donc d'obtenir ce droit de recours.

Le traité de fonctionnement de l'UE impose de lutter contre la concurrence déloyale et les abus de positions dominantes avec des amendes et astreintes.

La loi anti-corruption de Pierre Bérégovoy (NDLR : loi du 29 janvier 1993) avait d'ailleurs prévu ces amendes pénales.

Notre deuxième cheval de bataille est, par conséquent, de voir ces amendes pénales appliquées en cas d'abus de position dominante et d'excès de pouvoir des maires.



Si certains de nos lecteurs souhaitent agir à vos côtés, comment vous contacter, et en quoi pourraient-ils être utiles ?

Restons-nous insensibles aux fraudes de la grande distribution ?

Car ces gros fraudeurs, avec le pouvoir de l'argent, continuent de prospérer avec du recel (le fait de prospérer sur leurs infractions).

Les consommateurs vont-ils continuer de tolérer cela ?

Ou au contraire trouver cela injuste, aberrant voire outrageant de constater que ces sociétés-là ne sont pas obligées de respecter la loi, qu'elles ne payent pas de taxes et parfois même pas de charges (si les surfaces illicites ne sont pas déclarées), que l'argent de ces sociétés partent dans des paradis fiscaux, tout ceci pendant que des services publics sont à l'abandon ?

Il faut agir ensemble pour retrouver l'état de droit : car ce sont l'emploi, la paysannerie, la petite industrie, l'environnement qui sont détruits, sans qu'aucun agent politique ne veuille faire l'état des lieux de ce fléau.

Lorsqu'un permis de construire est publié en mairie (c'est une obligation), l'action passe par la vérification que ce permis est accordé sans violation des règles du PLU ou celles des préventions des risques.

Il faut avoir un regard citoyen, investiguer, ne pas laisser passer le favoritisme...

N'oublions-pas qu'un maire a la qualité d'officier de police judiciaire : respecte-t-il bien cette fonction ?

Y a-t-il un message que vous souhaiteriez faire passer à nos lecteurs ?

Communiquez. N'hésitez pas à montrer que ça existe, partout, et faites passer les informations pour que chacun puisse être attentif. La communication ne peut se faire qu'entre nous car le reste de la médiatisation est également contrôlé.

Il est temps de renouer avec la paysannerie, avec nos marchés qui font vivre les producteurs locaux. Le citoyen doit s'accaparer ces sujets.

Il faut aller à la rencontre des députés et des sénateurs afin de les interroger et de les pousser à agir pour changer la situation. Rien n'est irréversible cependant il faut pouvoir agir et reprendre son pouvoir.

Propos recueillis par Sabine et Céline



EN TOUTE FRANCHISE
CONTRE LES ABUS DE LA GRANDE DISTRIBUTION

Site : www.en-toutefranchise.com

Adresse : 1 rue François Boucher
13700 Marignane

eMail : assoentoutefranchise@sfr.fr

YouTube : www.youtube.com/user/EnTouteFranchise

Livre : www.en-toutefranchise.com/livre-418-milliards

NOUS SOMMES ...

Une association qui défend les commerçants et artisans contre les abus de la grande distribution



À propos d'Étienne Chouard

Le référendum du 29 mai 2005 sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe marque une césure dans la conscience politique d'Étienne Chouard.

Jusqu'à cette date, celui-ci pensait que démocratie et élection étaient étroitement imbriquées, comme le clamaient ses aînés, ses professeurs, les journalistes, les intellectuels... depuis sa naissance. Il réalise alors combien l'élection est anti-démocratique : élire c'est renoncer à voter.

Le projet de ce référendum conduit à une grande effervescence populaire et une prise de conscience. Étienne Chouard publie un texte en mars 2005, sur son site, faisant part de sa surprise et de son inquiétude en explicitant cinq arguments favorables au "non". Votant majoritairement "non" au référendum, la décision du peuple fut pourtant bafouée deux ans plus tard par la signature du traité de Lisbonne par Nicolas Sarkozy, et la validation de l'entrée dans l'Union Européenne le 4 février 2008 par les députés.

Partant du constat que le peuple ne décide de rien et que la démocratie s'apparente plutôt à une dictature, Étienne Chouard considère s'être radicalisé : non pas au sens de violent ou dangereux auquel ce terme est désormais associé mais au sens étymologique (radicina / racine) de prendre les maux à la racine.

Six mois après le référendum, la découverte du travail d'Yvan Bachaud et de l'association "Article 3" sur le Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC) et, parallèlement, celui de André-Jacques Holbecq sur le rôle de la création monétaire met Étienne Chouard sur les rails de son engagement.

Il crée les ateliers constitutants : un entraînement à écrire la constitution afin d'être prêts lors de la prochaine révolution. Depuis vingt ans, il milite ainsi pour que le peuple acquiert le pouvoir d'écrire lui-même sa constitution : dans une démocratie, le demos (le peuple) doit exercer le kratos (le pouvoir), le RIC étant selon lui un outil démocratique.



1/ Le RIC : pourquoi l'envisager ?

Depuis deux siècles, la démocratie nous est décrite comme le pouvoir du peuple réduit à désigner des représentants, et la Constitution de 1958, écrite par ces "élus", les protège tant que le peuple y adhère.

De la même manière, le système des parrainages (500 signatures de maires obligatoires) bloque la possibilité pour les citoyens d'accéder aux postes clefs. En effet, depuis que François Hollande a supprimé l'anonymat des signatures en 2017, les maires de petites communes ou d'autres "petits élus" (pourtant nombreux) peuvent subir des pressions, comme des pertes de subventions, s'ils soutiennent certains candidats jugés indésirables.

La raison de notre impuissance politique ne serait-elle pas notre acceptation (consentement) à élire des représentants pour voter des lois à notre place ? Élire (des représentants) au lieu de voter des lois, revient à abdiquer sa souveraineté. L'élection infantilise.

L'élection donne un avantage politique décisif à ceux qui ont le plus d'argent. Les milliardaires disposent de tous les moyens de faire apparaître leurs candidats sous un jour favorable (et leurs adversaires sous un jour déplorable), et de garantir ainsi leur victoire aux élections. Depuis 200 ans l'élection donne donc le pouvoir à ceux qui détiennent les richesses, et elle a conduit au capitalisme, régime dans lequel les plus riches, devenus législateurs, souverains, accumulent et accaparent progressivement toutes les ressources.



L'expérience sur 200 ans de tirage au sort à Athènes, il y a 2 500 ans, a permis aux pauvres de décider parce qu'ils votaient les lois et qu'ils étaient les plus nombreux. Le tirage au sort conduit les représentants à se penser comme des serviteurs de la population, à rester modestes. Tandis que l'élection, telle qu'elle est pratiquée dans notre système actuel, emplit les représentants de l'orgueil d'avoir été choisis comme les meilleurs, et les conduit à se penser légitimes à tout décider, à se comporter comme des "maîtres".

De plus, le peuple s'est fait déposséder de la création monétaire, devenue complètement privée alors qu'elle devrait être publique. En effet, jusqu'au XVIII^e siècle, un souverain

pouvait mettre hors d'état de nuire les usuriers pour sauver la société de la dette générale.

Depuis la révolution du système parlementaire, grâce à l'élection, les usuriers sont devenus le souverain, le législateur, sans plus aucun pouvoir au-dessus d'eux pour les évincer.

Il est essentiel de noter que, lorsqu'un État rembourse sa "dette publique", il détruit beaucoup trop d'argent, ce qui entraîne toujours (sans exception) un chômage de masse et une crise systémique majeure.

Construire et mettre en place un Référendum d'Initiative Citoyenne devient donc une solution pour donner le pouvoir au peuple, et donc instituer une véritable démocratie.

2/ Qu'est-ce que le RIC ?

Un RIC c'est un référendum, donc on vote : les citoyens décident.

Avec l'élection, on renonce à sa souveraineté, alors que dans un référendum, on l'exerce.

Attention : pour être émancipant, le référendum doit être d'initiative citoyenne : l'exclusivité du choix des questions posées lors d'un référendum doit être accordée au peuple car si l'initiative appartient aux "gouvernants", ceux-ci ne poseront jamais les questions qui les dérangent alors que ce sont souvent celles qui ont un réel intérêt.

Le RIC s'avère être une procédure démocratique tellement puissante qu'elle rend démocratique n'importe quelle Constitution, même anti-démocratique. Il est la meilleure procédure de souveraineté populaire : c'est la fin de l'impuissance politique de la population.

Les formes de Référendum d'Initiative Citoyenne

Les formes les plus connues (souvent appelé RIC CARL) :

- **RIC Constituant** : modification de la Constitution
- **RIC Abrogatif** : annulation d'un texte de loi
- **RIC Révocatoire** : destitution d'un membre d'une institution
- **RIC Législatif** : adoption d'un texte (loi, décret, arrêté, règlement...)

Lorsqu'un RIC se compose de ces 4 formes, il est souvent appelé RIC CARL. Contrairement à ce que peut laisser sous-entendre l'expression RIC CARL, le nombre de formes de RIC possibles n'est pas figé.

Les formes moins connues :

- **RIC Ratificateur (ou Conventionnel)** : ratification ou dénonciation d'un traité, pacte, accord international
- **RIC Suspensif (ou Veto)** : suspension ou annulation d'une loi avant son entrée en vigueur
- **RIC Convocatoire** : convocation d'une assemblée tirée au sort, d'un collège d'experts...
- **RIC Dissolutif** : dissolution d'une assemblée, d'une commission...
- etc.

D'autres types de RIC sont encore à imaginer...

Lorsqu'il est dit "en toutes matières", le RIC peut porter sur toutes les thématiques ci-dessus (plus celles qui n'ont pas encore été imaginées) et son champ d'application ne peut pas être limité (certains pays excluent la matière fiscale par exemple).

La procédure phare dans un PCPP (Processus Constituant Populaire Permanent) c'est le RIC constituant, qui permet d'obtenir la modification de la Constitution, progressivement, tout le temps.

Les citoyens sont les seuls capables et légitimes à mettre le RIC en place et plus généralement à écrire leur Constitution.

Cependant, une trentaine de pays appliquent déjà le RIC sans que son utilisation ne soit pleinement satisfaisante. Sur les 36 pays possédant un RIC dans leur Constitution, seulement la moitié l'ont effectivement utilisé.

Si l'on retire les micro-États (Liechtenstein, Îles Palaos, Micronésie), seuls trois états ont au niveau national un RIC constituant qui donne aux citoyens la possibilité d'avoir le dernier mot sur les élus : la Suisse, la Californie et, dans une moindre mesure, l'Uruguay.

En Europe, la Lettonie et la Lituanie ont un RIC potentiellement constituant, mais les modalités le rendent peu fonctionnel. Enfin, la Croatie a un RIC indirectement constituant, donnant au peuple la possibilité par RIC de décider lui-même de la façon dont il peut modifier la Constitution.

Les autres pays ont des RIC non constituants : abrogatifs (ou RIC veto : il permet que toute loi scélérate puisse être arrêtée par le peuple, et qu'un élu soit révoqué si le peuple n'en est pas satisfait), législatifs ou locaux.

Malheureusement, le contrôle de l'information par les médias et ceux qui les possèdent leur donne le pouvoir d'orienter les discussions et fabriquer un consentement trompé, vicié, conduisant le peuple à voter contre ses intérêts.

3/ Comment mettre le RIC en place ?

Il faut nous organiser pour être de plus en nombreux et alignés sur une cause commune : écrire la Constitution nous-mêmes et ne pas déléguer cette mission à une Assemblée Constituante élue.

Cette Constitution doit prévoir qu'une poignée de personnes (en Suisse ou en Italie, cela représente 0,5 à 1 % de la population) puisse à tout moment consulter l'ensemble de la population, qui répondra par référendum. Si la population répond "oui" à la question posée, la décision est prise sans qu'aucun organe supra populaire ne puisse faire barrage (Conseil Constitutionnel, Conseil d'État...).

Existe cependant le risque que la population soit mal informée sur les inconvénients ou les avantages de la question posée. Il faut donc bien éclairer l'opinion en amont, grâce à un organe impartial, indépendant et populaire chargé d'organiser la mise en scène des conflits : on pourrait appeler cet organe la "Chambre des référendums".

Elle se composerait de personnes tirées au sort de façon à produire ce qui s'appelle un "échantillon représentatif" — concept politique essentiel, découvert au XXe siècle et qui avoisine les 1000 personnes tirées au sort. Le fonctionnement de la "Chambre des référendums" se baserait sur un cahier des charges pour donner la parole aux personnes qui ont un avis sur la question, avec respect des opinions dissidentes et loyauté dans les débats. Il faut éviter que les bons tribuns peu compétents ne puissent gagner contre des spécialistes moins bons locuteurs. Cette institution des controverses loyales doit permettre à la population de se faire une opinion sur les raisons de voter "oui" ou "non".



La "Chambre des référendums" devrait disposer d'un gros budget afin de permettre l'organisation de conférences et de débats, la publication dans les médias, la rédaction des verbatim et le contrôle des scrutins. Elle devrait être également dotée de pouvoirs d'investigation et d'une autorité de décider, de juger.

Il est nécessaire que cette Constitution garantisse qu'aucun média ne puisse être acheté par une personne, physique ou morale, et qu'elle pose le principe qu'il doit appartenir à ceux qui y travaillent.

Une "Chambre de contrôle des médias", chargée de garantir cette indépendance (un équivalent du CSA), est composée de membres tirés au sort et également pourvue de moyens nécessaires afin de faire appliquer ses décisions, enquêter et punir les corrupteurs de média.

Les médias actuels (détenus et "confisqués" par 9 milliardaires aujourd'hui) devront être rendus (au peuple ou à leurs journalistes) et la "Chambre de contrôle des médias" déciderait du dédommagement.

Cette condition des médias indépendants est indissociable de la procédure du RIC. Sans cette garantie, nous nous retrouverons avec la réalité des RIC existants ailleurs à l'étranger : inaptés à défendre le citoyen qui, influencé, souvent apeuré, est conduit à voter contre ses intérêts.

Le RIC veto doit être distingué du RIC abrogatoire : le premier permet au peuple d'arrêter lui-même toute loi qu'il juge inacceptable avant qu'elle ne devienne effective.

Les RIC sauvages, au sens "libres" c'est-à-dire non domestiqués, évidemment absents de notre anti-constitution mais auto-organisés quand même par la population, sont dès aujourd'hui un outil de sensibilisation des citoyens pour qu'ils découvrent l'importance du pouvoir de décider : dans toutes les petites communes (sachant que la moitié des 36 000 communes comprennent moins de 500 habitants), une dizaine de militants font du porte-à-porte dans les rues du village ou du quartier afin de préparer le RIC. Les sujets considérés comme importants par les citoyens eux-mêmes font ensuite l'objet d'une consultation. Ce vote n'a pas de force contraignante, dans notre système antidémocratique, il est cependant très efficace pour conduire ceux qui sont découragés par "la politique" à prendre conscience de l'enjeu constituant ; c'est un bon outil pour repolitiser une population habituée à élire plutôt qu'à voter.

Depuis des décennies, dans les sondages, les Français sont favorables au RIC : le démarchage militant pour organiser un RIC local sauvage est toujours bien perçu. Un travail sur la première collecte des données fait ressortir les sujets évoqués récurrents.

Dans un deuxième temps, sont communiquées la date et les questions soumises à la consultation. La bonne tenue du scrutin (honnête, loyal, sans triche) est garantie par un ou deux huissiers, qui acceptent souvent de travailler gratuitement pour le bien commun.

Devenir un constituant c'est devenir un adulte politique, c'est penser enfin en souverain.

Pour l'instant, le RIC n'est pas légal. Mais légalité n'est pas synonyme de légitimité, ni de moralité ; l'esclavage était légal, l'apartheid était légal – toutes sortes de lois ont mis en place un système légal détestable.

Autre usage du référendum : il faudrait interdire au chef d'État de déclarer la guerre. La constitution de 1958 accorde un pouvoir extrêmement dangereux au chef de l'exécutif, chef des armées.



4/ Concrètement, comment agir à son échelle, pour aider à sa mise en place ?

En premier lieu, il est conseillé de se rendre sur le site d'Étienne Chouard : www.chouard.org/agir, sur la page "agir".

Il existe également un groupe Discord constituant : www.mouvement-constituant-populaire.fr/le-mouvement-constituant-populaire-sur-discord, sur lequel un accueil du Mouvement Constituant Populaire est fait tous les lundis soirs, et des ateliers constituants sont menés tous les mardis.

"Les petits ruisseaux font les grandes rivières" : vous pouvez bien entendu participer au maillage territorial, aux manifestations, aux débats publics, aux opérations de tractages... et également aider financièrement (l'éducation populaire nécessite un peu d'argent), l'objectif étant, à terme selon les moyens, de créer un média, d'écrire des livres, d'organiser des conférences...

D'autres sites sont très actifs et riches en informations : RIC France : www.ric-france.fr/ric , Culture RIC : culture-ric.fr, Espoir RIC : www.espoir-ric.fr, Label RIC : label.ric-france.fr, Mouvement Constituant Populaire : www.mouvement-constituant-populaire.fr ...

Voyez enfin le travail de Léo Girod qui, avec son équipe de militants, est en train d'écrire une Constitution (Le texte en écriture est disponible ici : mumbleconstituant.wordpress.com/notre-constitution-mumble/).

En conclusion, les enjeux majeurs sont le RIC, les médias, le tirage au sort, et la réappropriation de la monnaie.

Au sein du Pharandol, nous avons à cœur d'inviter les citoyens à se réapproprier leur pouvoir par le politique au sens noble du terme, par la vie en société et l'agir en local.

Aussi, il est possible de profiter du maillage territorial et du porte à porte, pour sensibiliser tant au niveau du RIC constituant que sur d'autres projets, complémentaires, pouvant aider les producteurs locaux (épiceries coopératives par exemple, cooplib.fr) ou les plans de résilience territoriale alimentaire (cf le site de www.sosmaires.org).

**Présentation réalisée par
Sabine et Céline
Sur la base d'un entretien avec
Étienne Chouard disponible sur
les réseaux sociaux (Youtube,
Crowdbunker...) des Enfants-Phare**



Site : www.ric-france.fr

Telegram : t.me/ConvergenceRIC

Discord : discord.com/invite/6qS493svbG

X : x.com/RICFrancefr

Facebook : www.facebook.com/RICFrancefr

Youtube : www.youtube.com/@RICFrancefr

NOUS SOMMES ...

RIC France : Le premier site d'information sur le Référendum d'Initiative Citoyenne.

« Rien n'est plus puissant
qu'une idée dont le temps est venu. »
(citation attribuée à Victor Hugo)



À propos de Patrick Pasin



Patrick Pasin est éditeur de livres politiques (TALMA studios www.novimondi.com/fr).

Il a créé le site www.novimondi.tv en 2024, afin de ne pas dépendre de YouTube, avec le souhait de partager des solutions existantes qu'il découvre au gré de ses rencontres, afin que chacun puisse les mettre en œuvre.

Le site NoviMondi est accessible sur abonnement (moins de 20€ / an, le même prix qu'un livre).

Cet article reprend les échanges ayant eu lieu entre Patrick Pasin et Céline, l'entretien est disponible sur nos chaînes YouTube et Crowdbunker.



La nature est abondance et générosité.

Tel est l'objectif de NoviMondi.tv : faire revivre les pratiques traditionnelles. Une quinzaine de techniques sont déjà présentées, avec le partage de tous les témoignages enregistrés depuis presque deux décennies par Patrick Pasin.

Il nous témoigne sa conviction que nous pourrions nourrir deux fois la planète sans utilisation de poison, au travers du partage, depuis 20 ans, de ses rencontres d'agriculteurs qui obtiennent des récoltes extraordinaires sans aucune chimie.

La France est pionnière pour l'électro-culture. Au XVIII^e siècle sous Louis XIV, l'abbé Bertholont a écrit le livre "de l'Électricité des végétaux". Il y décrit le dispositif qu'il a inventé, l'électrovégétomètre, amplificateur de l'énergie naturelle cosmique et tellurique, qui permet d'augmenter la qualité et la quantité des productions résistantes aux parasites.

En électro-culture, pour cultiver des légumes géants, existe le principe des zones (tubes en grès contenant du basalte). L'arrosage est très diminué, voire inexistant, comme si les plantes avaient davantage besoin d'énergie que d'eau. Filmé par Patrick Pasin, un utilisateur de cette technique dans la Somme produit des tomates de 1,7 kg et récolte jusqu'à 42 kg sur 6 pieds de tomates, les oignons font 3kg, les tournesols atteignent plus de 6 mètres de haut...

Au Canada, Patrick Pasin a filmé la récolte d'un producteur qui utilise des constructions de pyramide en tube de cuivre avec les mêmes proportions que la grande pyramide d'Égypte, pouvant donner une production jusqu'à 137 pommes de terres par angle (au lieu de 15 d'ordinaire).

Les micro-organismes donnent de bons résultats également.

À l'Université agronome de Chapingo au Mexique, un arbre plus que centenaire (mais symboliquement important) était en train de mourir : tout le sol autour a été retiré et des micro organismes ont été réensemencés sous de la terre. L'arbre a repris vie.

La géobiologie permet de détecter des zones géo-pathogènes, au niveau desquelles l'énergie se révèle non propice aux humains, végétaux et animaux (par exemple, les réseaux telluriques étudiés par Hartmann et Curry).

Une anecdote concerne un bénitier situé au carrefour de quatre très grands champs dans la Somme (aucun vestige d'église à cet endroit). Lorsqu'il a été retiré, : deux personnes foulant cet endroit sont mortes de maladie foudroyante dans les 6 mois. Les connaissances ancestrales laissent à penser que ce bénitier n'a pas été installé à cet endroit par hasard ! Tout comme les lieux de construction des églises étaient choisis avec précision sur des zones à haut potentiel énergétique.

En France et au Mexique, certains types de musique, baroque par exemple (en 432Hz ou 429Hz) donnent des résultats très surprenants.

La conscience est un bel outil également. Par exemple, si un agriculteur fait la demande d'une bonne récolte, sans maladie et appelle les énergies à descendre, il peut obtenir jusqu'à 60 % de récolte en plus... une méthode simple et facilement transmissible aux enfants.

Au Mexique, un "chaman" répétait que la fonction de l'être humain est de rééquilibrer les lieux, à condition d'y mettre les intentions compatibles.

Les prières de l'Empereur Jaune

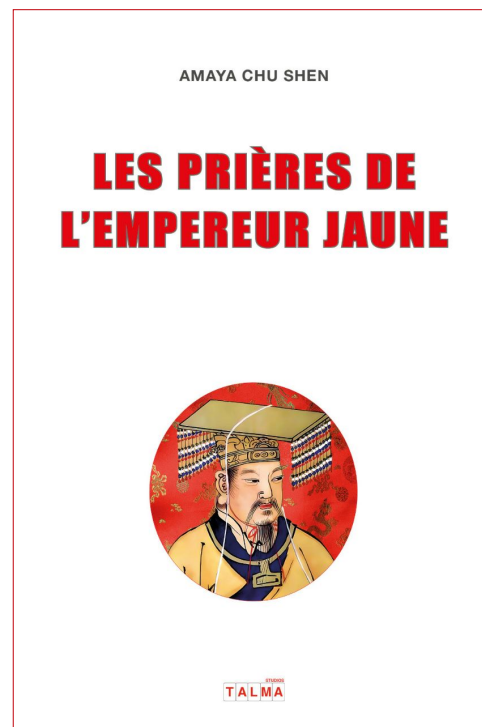
Considéré comme le père de la civilisation et de la médecine traditionnelle chinoise, l'Empereur Jaune était le premier empereur mythique de Chine (3ème millénaire avant Jésus Christ).

Sur Novimondi.tv, plus de 75 prières de guérison de l'Empereur Jaune sont disponibles sous forme audiovisuelle. Il s'agit d'intentions à envoyer à l'Univers.

Patrick Pasin décrit des dizaines de témoignages de guérison immédiate et durable, après utilisation de ces prières.

Afin que chacun puisse se faire sa propre idée sur l'efficacité de ces méthodes, une prière en quatre vers, contre la douleur, est en accès libre sur le site (sans abonnement).

Bien entendu, les prières de guérison proposées n'incitent aucunement à renoncer de consulter un médecin ou suivre son traitement médical.



Le chant vibratoire des plantes

Tous les êtres vivants émettent des vibrations sous forme électrique.

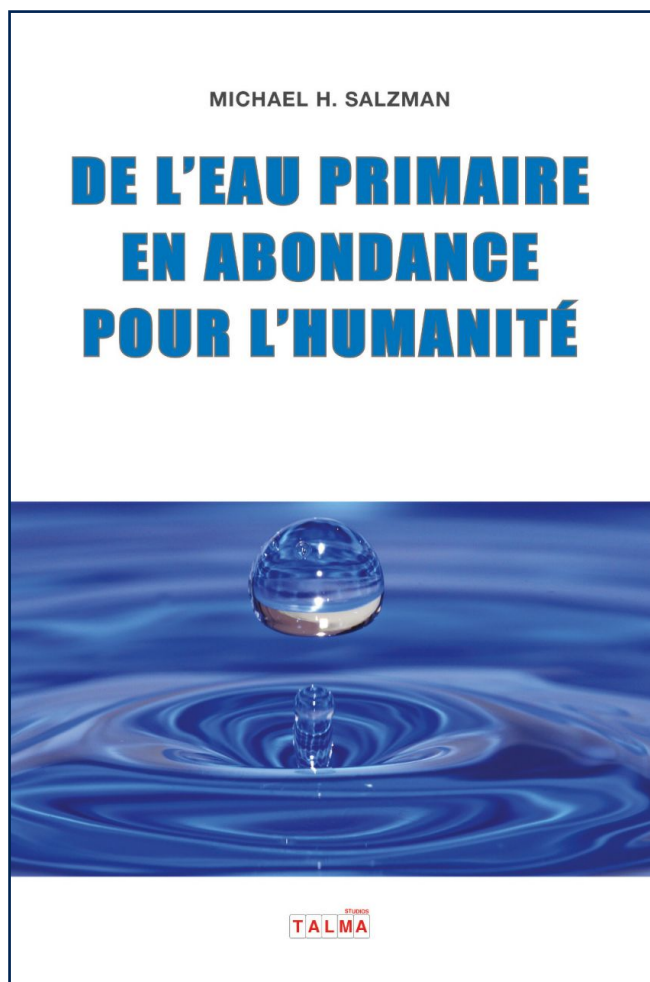
Étant équipé du matériel pour transcoder les vibrations des plantes en musique, Patrick Pasin teste également l'effet de la musique des plantes, qui pourrait avoir des vertus d'apaisement, de confort, de bien-être voire de santé.

Un figuier du pays basque ou un olivier millénaire de Crète émettent des sons très différents.

Un extrait du son du figuier est en libre accès sur le site.



L'eau primaire



Il y a des milliards de m³ d'eau dans la roche du cœur de la Terre (y compris dans les déserts) qui peuvent être prélevés, depuis des milliards d'années.

À ne pas confondre avec les nappes phréatiques, l'eau primaire se trouve entre 200 et 600 mètres de profondeur, et est donc facile à accéder via des forages.

Elle est ainsi nommée car elle n'a pas encore rencontré le cycle de l'eau : elle n'est pas remontée à la surface pour rejoindre les rivières, les océans, s'évaporer, devenir de la pluie et revenir dans les rivières. Elle est donc vierge et pure.

Les États-Unis ont foré un certain nombre de puits depuis les années 60.

L'été dernier, une exploration dans les Pyrénées montrait qu'il y avait une énorme quantité d'eau à 300 mètres de profondeur environ. La difficulté d'obtenir des autorisations de forage en France ne permet pas d'utiliser facilement cette ressource en eau.

Au Portugal, une ferme qui souffrait de la raréfaction de l'eau a utilisé un forage sur 400 mètres de profondeur, et découvert une source de 5 à 10 m³ d'eau à l'heure !

Cette eau primaire va à l'encontre des prédictions qui prévoient un manque d'eau sur Terre.

L'énergie libre

Mystérieusement, les brevets concernant l'énergie libre sont bloqués.

Pourtant, dans les années 70, sur le parking de Peugeot, des voitures consommaient déjà 3 litres au 100. La voiture de Nicolas Tesla, quant à elle, captait l'énergie tout autour et pouvait atteindre les 130km/h. Il avait inventé une voiture électrique précocement, sans les énormes dommages environnementaux et humains causés par les voitures électriques d'aujourd'hui.



IA QWEN

Des plantes médicinales

Une vingtaine de plantes médicinales, et leurs propriétés, sont déjà répertoriées sur le site.



En résumé :

NoviMondi.tv est un site dédié à témoigner à quel point l'environnement peut être extraordinaire, et que les solutions sont déjà là. Le savoir permet de se sentir mieux, fait monter notre taux vibratoire, ce qui est bénéfique tant pour soi, que pour les autres, auxquels on sert de modèle.

Enfin un site internet qui nous permet de sortir de la diffusion quotidienne d'informations anxiogènes auxquelles nous sommes exposés, pour s'inspirer de modèles éprouvés qui mènent à l'abondance !

**Présentation réalisée par Sabine et Céline
Sur la base d'un entretien avec
Patrick Pasin disponible sur
la chaine Youtube des Enfants-Phare**

NOVI MONDI

SITE : www.novimondi.com/fr

NOUS SOMMES ...

Un monde de découvertes et d'abondance.



PHARE SUR REPORTER CITOYEN

Reporter Citoyen Belge naît au printemps 2017, lors des premières manifestations des Gilets Jaunes en Belgique et grâce à la curiosité d'un amateur de photographie désireux d'observer par lui-même les réalités du terrain. Ne trouvant pas d'informations fiables ni objectives dans les médias classiques, il acquit une petite caméra de rue, s'est rendu sur le terrain et a capté lui-même les images. Ce fut un premier pas vers la construction d'une opinion personnelle éclairée et documentée.

L'immersion s'est étendue à Paris, cœur des contestations françaises : confronté à des images fortes et souvent ignorées, il a ressenti le besoin de les partager. Inspiré par des figures telles que Rémy de Brut, reporter français qu'il a côtoyé en manifestation, il a commencé à diffuser ses récits vidéo, donnant une voix authentique à ces mouvements.

Ce projet s'est ensuite mué en un média indépendant et bénévole, fidèle à des valeurs d'intégrité et d'authenticité.

En 2021 Anne, rencontrée au sein des mouvements contre les mesures sanitaires, rejoignit officiellement l'aventure, apportant un souffle nouveau et conduisant à la structuration de Revivance Média. Les efforts conjoints aboutirent alors au lancement du site Reporter Citoyen, mêlant émissions, reportages de terrain et une ligne éditoriale affinée.



Depuis plus de quatre ans, Reporter Citoyen fonctionne exclusivement grâce aux dons du public, sans rémunération ni publicité intrusive.

Le projet envisage à terme un crowdfunding destiné à financer un aménagement mobile (type camping-car) afin d'approcher encore davantage les citoyens sur le terrain.

La composition de l'équipe ayant évolué, la diversité a aidé à faire évoluer le ton du média : de la dénonciation parfois acerbe vers une mise en lumière apaisée des dysfonctionnements sociétaux.

Reporter Citoyen Belge oriente désormais ses contenus vers des solutions concrètes à la fois individuelles et collectives, invitant acteurs locaux et experts à présenter des pistes d'action fiables. L'objectif est d'encourager une souveraineté citoyenne en réaffirmant la capacité de changer les choses par une action consciente.

Le média explore également des domaines pointus tels que psychologie et neurosciences, physique quantique, énergies renouvelables, santé holistique...

Ce panel thématique accompagne une vision globale du changement sociétal.

La couverture médiatique soutient également des événements intellectuels et culturels, comme les Rencontres Synergie, qui favorisent les initiatives concrètes.



Outre ses reportages, Reporter Citoyen, en collaboration avec l'association Remédia propose désormais des services médias dédiés à la visibilité des entreprises et associations éco-humanistes.

Ce positionnement met l'humain au centre de l'écologie. Création d'événements, accompagnement audiovisuel, diffusion ciblée : autant d'instruments pour soutenir des acteurs porteurs de valeurs.

Le rêve à long terme ? que ces médias indépendants prennent progressivement le relais des grands médias de masse, souvent accusés de propagation de la peur, afin d'informer sur les actions positives et les solutions pérennes pour un monde meilleur.

Reporter Citoyen Belge incarne à la fois un récit d'engagement personnel, une aventure collective et un média d'information citoyenne, authentique et indépendante. Il démontre que l'investigation sur le terrain, l'éthique du bénévolat et la volonté de changement peuvent coexister et inspirer.

Reporter Citoyen invite chacun à reprendre sa place d'acteur éclairé.

À travers la caméra, le témoignage et l'échange, nous sommes tous Reporter Citoyen.

**Article réalisé par Sabine
avec la participation d'Anne Lallemand**



YouTube : [www.youtube.com/
@ReporterCitoyenBelge](http://www.youtube.com/@ReporterCitoyenBelge)

VK : vk.com/reportercitoyen

NOUS SOMMES ...

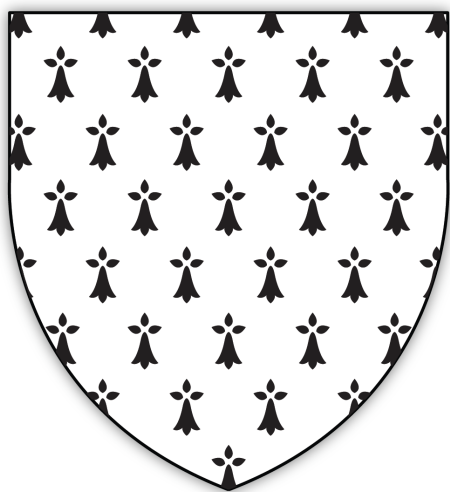
Nous sommes un média indépendant Belge





Raison d'être du projet

Bretagne DAO représente une initiative pionnière en matière de gouvernance décentralisée et d'autonomie territoriale. Fondée en Bretagne, cette organisation autonome décentralisée (DAO) propose une alternative concrète, légale et pleinement fonctionnelle aux systèmes politiques, économiques et bancaires centralisés qui dominent actuellement nos sociétés.



Le nom de Bretagne s'est décidé pour deux raisons : il s'agit de l'ancien nom de la Bretagne d'une part, et le site .bzh était déjà pris pour Bretagne.

Bretagne DAO n'est ni un parti politique cherchant à conquérir le pouvoir par les urnes, ni une entreprise visant la maximisation du profit, ni un mouvement violent ou séparatiste. Il s'agit d'un outil collectif, accessible à tous, parfaitement transparent dans son fonctionnement, et conçu pour être reproduit et adapté par d'autres territoires souhaitant reprendre en main leur destin économique et politique.

Leur démarche s'appuie sur l'histoire millénaire de la Bretagne et sur les spécificités du droit breton, qui ont forgé une tradition d'autonomie et de gestion collective des biens communs. Ils utilisent des outils numériques de pointe, notamment la blockchain Solana, qui garantissent transparence, sécurité et indépendance vis-à-vis des institutions financières traditionnelles.

Leur modèle organisationnel repose sur une participation directe de tous les membres, sans hiérarchie imposée ni concentration du pouvoir décisionnel entre quelques mains.

Au cœur de leur écosystème se trouve l'e-Lur, une monnaie numérique bretonne qui permet des échanges économiques libérés de la tutelle bancaire et de la création monétaire par la dette.

Le projet Bretagne DAO n'est pas né d'une simple volonté de contestation, mais d'un constat lucide et documenté partagé par une part croissante de la population bretonne et au-delà. Les dysfonctionnements des systèmes centralisés sont devenus patents et affectent directement la vie quotidienne des citoyens. Parmi les problématiques identifiées, le constat d'une perte de confiance généralisée envers les institutions politiques, dont les décisions semblent de plus en plus déconnectées des réalités et des besoins des territoires. Le surendettement généralisé des États, des collectivités et des ménages crée une fragilité systémique inquiétante, tandis que la dépendance bancaire place l'ensemble de l'économie sous la tutelle d'acteurs privés dont les intérêts ne correspondent pas toujours à ceux de la collectivité.

Malgré les discours sur la démocratie participative, les citoyens sont rarement consultés sur les décisions importantes, et quand ils le sont, leurs avis sont souvent ignorés ou contournés par les décideurs.

Face à ces constats, deux voies s'offrent traditionnellement : réclamer des réformes aux institutions existantes, ou subir en attendant des jours meilleurs. Bretagne DAO fait un choix radicalement différent : plutôt que de quémander des changements qui tardent ou n'arrivent jamais, ils ont décidé de construire dès maintenant des outils parallèles, fonctionnels et accessibles, qui permettent aux Bretons de reprendre concrètement le contrôle de leur gouvernance, de leur monnaie et de leurs échanges économiques.



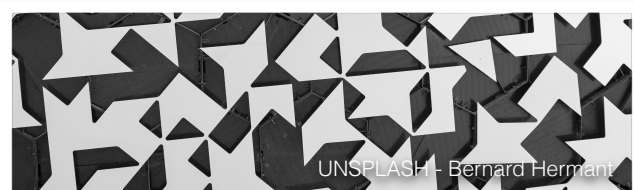
Une démarche bretonne, un modèle reproductible

La Bretagne constitue naturellement le point de départ géographique et culturel de leur projet, et ce choix n'est pas le fruit du hasard. La région dispose d'une riche histoire d'autonomie, d'un droit spécifique qui a perduré à travers les siècles, et d'une identité culturelle forte qui favorise la cohésion et l'engagement collectif. Ces caractéristiques historiques, culturelles et juridiques font de la Bretagne un terrain particulièrement propice au développement d'une organisation autonome décentralisée.

Toutefois, Bretagne DAO n'est pas un projet fermé ou exclusivement régionaliste. Au contraire, il cultive une vision résolument ouverte et collaborative.

Des échanges réguliers existent déjà avec d'autres territoires qui partagent des préoccupations similaires et souhaitent développer leurs propres outils d'autonomie.

La Savoie, notamment, mène des réflexions parallèles qui enrichissent mutuellement leurs démarches. Cette architecture en réseau évite l'isolement tout en préservant l'autonomie de chacun.



La DAO (Organisation Décentralisée Autonome) : gouverner sans gouvernants

Chaque membre de la DAO dispose d'un droit de vote proportionnel à son engagement. Les propositions sont soumises à l'ensemble de la communauté, qui décide démocratiquement de leur adoption ou de leur rejet.

Il n'existe pas de président, de conseil d'administration ou de directeur général disposant d'un pouvoir de décision unilatéral. Les rôles de coordination existent mais sont soumis au contrôle permanent de la communauté.

Toutes les décisions, tous les votes, toutes les transactions sont enregistrés de manière immuable sur la blockchain. N'importe qui peut vérifier l'historique complet de la DAO à tout moment.

Les Bretons participent directement aux décisions qui les concernent, sans passer par des représentants élus qui peuvent trahir leurs engagements ou être capturés par des intérêts particuliers.

Les règles qui régissent Bretagne DAO ne sont pas cachées dans des statuts opaques ou modifiables au gré des circonstances. Elles sont inscrites dans le code informatique, visibles et vérifiables par tous. Cette transparence radicale constitue la meilleure garantie contre les dérives autoritaires et les détournements de pouvoir.



L'e-Lur : une monnaie territoriale indépendante



L'e-Lur constitue l'un des piliers fondamentaux de l'écosystème Bretagne DAO. Cette monnaie numérique bretonne tire son nom de la lur, ancienne unité monétaire qui avait cours dans le

duché de Bretagne, établissant ainsi une continuité symbolique et historique avec les traditions monétaires régionales.

Techniquement, l'e-Lur est hébergée sur la blockchain Solana, une infrastructure décentralisée reconnue pour sa rapidité, sa fiabilité et son faible coût de transaction. Ce choix technique garantit que la monnaie reste totalement indépendante des banques et des institutions financières traditionnelles. Personne ne peut bloquer vos e-Lurs, vous facturer des frais abusifs ou vous imposer des conditions arbitraires. Un aspect crucial qui distingue l'e-Lur des monnaies classiques concerne sa création : elle n'est pas créée par la dette. Dans le système monétaire actuel, l'essentiel de la masse monétaire naît du crédit bancaire, créant une dépendance structurelle à l'endettement. L'e-Lur, au contraire, est émise selon des mécanismes transparents et contrôlés collectivement par la DAO.

Enfin, l'e-Lur est non spéculative par conception. Contrairement aux cryptomonnaies volatiles qui attirent les investisseurs à la recherche de profits rapides, l'e-Lur vise à faciliter les échanges économiques réels sur le territoire breton. Sa valeur est pensée pour la stabilité, pas pour l'enrichissement spéculatif.

En encourageant les échanges en e-Lur, les circuits économiques locaux sont naturellement favorisés. L'argent reste sur le territoire et bénéficie aux acteurs qui y vivent et y travaillent, plutôt que de s'évaporer vers des centres financiers lointains.

Les producteurs locaux, agriculteurs, artisans et commerçants de proximité peuvent accepter l'e-Lur et l'utiliser pour leurs propres achats, créant un écosystème économique résilient et mutuellement bénéfique. Grâce à la technologie blockchain, chaque transaction est enregistrée de manière inaltérable et vérifiable. Les fraudes sont beaucoup plus difficiles qu'avec des espèces ou des chèques.

En disposant d'une monnaie qui échappe au contrôle des grandes institutions financières, les acteurs économiques bretons se protègent des décisions arbitraires et des fluctuations imposées de l'extérieur. Ce n'est pas un outil de trading, mais une monnaie d'usage.

L'e-Lur est déjà opérationnelle et circule en Bretagne, via un portefeuille numérique accessible sur un téléphone mobile. Plusieurs professionnels l'utilisent déjà, ce qui permet d'acquérir des produits locaux et des services de qualité auprès de ceux qui ont rejoint cet écosystème.

Son utilisation nécessite de sensibiliser la population afin d'investir un maximum d'humains dans le projet pour les échanges. La création d'une boutique avec un système alimentaire sous forme de coopératives permet de redévelopper une agriculture saine et sereine, et de protéger les acteurs économiques des pressions financières, comme le surendettement.



En effet, les charges en euros liées au système français, comme l'URSAFF et les taxes diverses, peuvent disparaître non seulement via l'utilisation des textes juridiques partagés par la BreizhAI, mais aussi grâce à la solidarité qui se déploie.

Sécurité, identité et transparence



Bretagne DAO a mis en place plusieurs dispositifs complémentaires pour garantir la sécurité de l'écosystème tout en préservant la vie privée des utilisateurs.

Pour éviter qu'une même personne ne crée plusieurs comptes afin de multiplier artificiellement son influence ou de bénéficier indûment de ressources, Bretagne DAO utilise Bright ID, un système de vérification d'identité décentralisé et respectueux de la vie privée. Pas de collecte de données personnelles sensibles. Il se base sur un réseau de confiance sociale où des utilisateurs déjà vérifiés peuvent attester de l'identité unique d'un nouveau membre. Ce système rend extrêmement difficile la création de faux comptes multiples.

Au-delà de la vérification d'identité, Bretagne DAO intègre un système de réputation qui permet à la communauté de signaler et d'exclure progressivement les comportements nuisibles. Si un membre se livre à des pratiques frauduleuses, manipulatoires ou contraires à l'esprit de la

DAO, les autres membres peuvent le signaler. Après un processus transparent de vérification et de vote, les individus dont le comportement est jugé inacceptable peuvent voir leurs droits de participation limités ou révoqués. Ce mécanisme social d'autorégulation complète efficacement les protections techniques.

Toutes les transactions effectuées en e-Lur, tous les votes au sein de la DAO, toutes les décisions prises sont enregistrées de manière publique et immuable sur la blockchain. Cette transparence radicale signifie que n'importe qui peut auditer le système à tout moment. Les tentatives de détournement, de corruption ou de manipulation deviennent immédiatement visibles. Cette traçabilité publique constitue la meilleure garantie contre les abus de pouvoir et les dérives autoritaires. La transparence n'est pas une option, c'est une exigence fondamentale du système.

BreizhAI : rendre le savoir aux citoyens



L'un des aspects les plus innovants du projet réside dans le développement de BreizhAI, une intelligence artificielle spécialement conçue pour servir l'autonomie intellectuelle et juridique des citoyens bretons et, par extension, de tous ceux qui souhaitent comprendre leurs droits et leur histoire.

BreizhAI n'est pas une IA généraliste comme ChatGPT ou Claude. C'est un outil spécialisé, entraîné sur des corpus documentaires spécifiques relatifs à l'histoire bretonne, aux textes juridiques historiques et contemporains, et aux mécanismes d'autonomie citoyenne. Cette spécialisation lui permet d'offrir des réponses bien plus précises, nuancées et utiles que les IA commerciales sur ces sujets.

L'objectif principal de BreizhAI est de démocratiser l'accès au savoir, gratuitement, dans un langage clair et compréhensible. Les ressources fournies sont accessibles à tous, y compris aux non-Bretons. L'objectif est de partager librement les outils et les connaissances qui peuvent aider n'importe quel territoire à développer sa propre autonomie, d'être utile et complet pour les citoyens cherchant à comprendre leurs droits et leur histoire. Elle ne cache pas les aspects controversés du droit ou de l'histoire bretonne. Elle ne simplifie pas artificiellement les débats complexes. Elle ne prétend pas à une impossible neutralité, mais assume ouvertement son positionnement en faveur de l'autonomie citoyenne.

Les citoyens ont le droit d'accéder à une information complète et non censurée pour forger leurs propres opinions et prendre leurs propres décisions. C'est le fondement même de l'autonomie intellectuelle.



Est-ce légal ?



C'est probablement la première question que se posent les citoyens découvrant Bretagne DAO. Oui, c'est parfaitement légal. Les outils utilisés par Bretagne DAO – technologie blockchain, organisations autonomes décentralisées (DAO), monnaies numériques – sont tous autorisés en droit européen et français. Aucune loi n'interdit aux citoyens de créer une organisation décentralisée, de voter collectivement sur des propositions, ou d'utiliser des tokens numériques pour faciliter leurs échanges.

Bretagne DAO ne propose pas de services bancaires réglementés (dépôts, crédits), ne promet pas de rendements financiers garantis, et ne se livre pas à des activités illégales. Les outils numériques sont publics, open-source et vérifiables. Tout est transparent.

Est-ce un projet séparatiste ?

Cette question revient fréquemment et repose sur une confusion qu'il est essentiel de dissiper. Non, Bretagne DAO n'est pas un projet séparatiste. Le séparatisme implique une volonté de sécession politique, de sortie unilatérale d'un ensemble national, généralement accompagnée de revendications territoriales et parfois de violence. Ce n'est absolument pas l'objectif de Bretagne DAO.

Ce projet relève de l'autonomie fonctionnelle, ce qui est fondamentalement différent. Il s'agit de :

- Reprendre en main certaines fonctions économiques et décisionnelles au niveau local ;
- Créer des alternatives aux systèmes centralisés défaillants ;
- Développer des outils qui fonctionnent en parallèle des institutions existantes ;
- Exercer nos droits de citoyens à nous organiser librement.

Il s'agit d'un projet d'autonomie fonctionnelle, pas de sécession violente ni de prise de pouvoir.

Qui contrôle Bretagne DAO ?



UNSPLASH - Gustavo Sanchez

Cette question touche au cœur même de ce qui distingue une DAO d'une organisation traditionnelle. La réponse est à la fois simple et profonde : personne individuellement.

Dans une entreprise classique, le pouvoir est concentré entre les mains d'un PDG, d'un conseil d'administration ou d'actionnaires majoritaires. Dans une administration publique, ce sont les élus et les hauts fonctionnaires qui prennent les décisions. Dans les deux cas, une minorité contrôle et le reste obéit. Bretagne DAO fonctionne radicalement différemment. Le contrôle appartient à la communauté dans son ensemble.

Il existe bien sûr des gens impliqués qui jouent des rôles de coordination : développeurs qui maintiennent les outils techniques, communicants qui expliquent le projet, médiateurs qui facilitent les discussions. Mais ces rôles ne confèrent aucun pouvoir de décision unilatéral. Si les coordinateurs tentaient d'imposer des décisions contraires à la volonté de la communauté, ils seraient immédiatement désavoués et pourraient être écartés.

Peut-on perdre son argent ?



Cette question mérite une réponse honnête et nuancée, car oui, comme dans tout système économique, des risques existent. Prétendre le contraire serait malhonnête. La différence fondamentale avec le système bancaire traditionnel réside dans la visibilité et la compréhension de ces risques.

Le système bancaire traditionnel comporte d'énormes risques, souvent invisibles et incompris par les citoyens : faillites bancaires (pensez à la crise de 2008), inflation qui érode votre épargne, frais

cachés qui grèvent vos comptes, possibilité pour les banques de bloquer vos fonds sans justification claire, risque de "bail-in" où votre épargne peut être utilisée pour sauver une banque en difficulté.

Avec la DAO, les risques ne sont pas cachés dans des contrats incompréhensibles de 50 pages. Ils sont connus, documentés, et gérés collectivement : risques de volatilité (la valeur de l'e-Lur peut fluctuer), risques techniques (bugs informatiques, erreurs de manipulation).

Chacun peut auditer le système à tout moment et participer aux décisions qui affectent son argent. C'est la différence entre un risque subi et un risque assumé en connaissance de cause.

La transparence et la gouvernance collective de Bretagne DAO ne suppriment pas tous les risques – aucun système ne le peut – mais elles permettent à chacun de comprendre ces risques, de les évaluer et de participer aux décisions qui les atténuent. C'est cette capacité d'action et de contrôle qui fait toute la différence.

Aider ce projet à grossir



Comme tout projet, il nécessite des fonds (donateurs) pour sécuriser toujours plus, continuer de développer les outils, afin de passer à une étape supérieure et les rendre plus faciles d'accès pour les dupliquer.

En effet, jusqu'alors, tout s'est fait bénévolement grâce aux économies des créateurs.

Tout breton, qu'il le soit de sang ou de cœur, peut dès maintenant rejoindre l'écosystème déjà présent. Par ailleurs, en ralliant le plus d'artisans, producteurs et commerçants locaux possibles, l'économie peut devenir circulaire. C'est un cercle vertueux, une manière de développer l'économie locale et sortir des supermarchés, tout en consommant sain.

En 2026, des projets de systèmes alternatifs pour le transport, l'hébergement, les soins, le covoiturage, l'alimentaire sont prévus. Petit à petit, l'objectif est de structurer le monde de demain, afin de ne plus subir le système actuel.

Le site www.bretagne.bzh permet de mieux comprendre le fonctionnement de la DAO.

Quant au site www.duche-de-bretagne.bzh, il apporte les éléments techniques et juridiques (BreizhAI, accès au compte e-Lur, accès à la DAO, etc.) pour mettre en pratique ces outils.

Article réalisé par Marie et Céline



Liberté

Là où Tout peut arriver

Initiatives envolées nous délivrent

Brillantes joies de vivre

Expriment le beau, le bon et le vrai

Rejoignent les âmes sans cible

Transcendent les péripéties, accueille Tout à l'envi

Évoluons ensemble puisque c'est Un si...

LÀ OÙ TOUT PEUT ARRIVER
INITIATIVES ENVOLÉES NOUS DÉLIVRENT
BRILLANTES JOIES DE VIVRE...

Laurence

L'utile à vivre

"L'important n'est pas ce que nous faisons, mais ce que nous sommes pour les autres", écrivait le généticien Albert Jacquard.

"L'action est ce qui donne naissance à quelque chose de nouveau", affirmait la politologue Hannah Arendt.

Je voulais que ma peinture conjugue leurs pensées : qu'elle fasse naître, par la simple posture de deux corps debout, un appel à une liberté qui ne se prouve pas, mais se vit.

Que mon acrostiche dans sa forme libre, circulaire et vivante, agisse comme une respiration du tableau, qu'il en épouse les lignes, les silences et les élans.

Pas seulement qu'il décrive l'image, mais qu'il en révèle la pulsation intime. Entre le cri et le soin, entre le geste et le rêve, entre l'individu et le peuple j'espérais que vibrent les tensions essentielles en même temps que mes couleurs. Je voulais extraire de leur jus, la substantifique moelle des mots inspirés.



Au fond qu'est-ce que prendre l'initiative ? De quoi parlons nous en évoquant l'utilité ?

Pour se sentir utile est-il nécessaire de se fixer un objectif ?

Franck Lopvet, auteur du livre *"Ton autre vie"* (2021), en parle comme d'un point à inventer : "Avec celui-ci on se rend heureux -Je suis formidable si je réussis à l'atteindre- ou malheureux -Si je ne l'atteins pas, je suis une merde." Quand ce qui n'est qu'un jeu devient sérieux, c'est la pression. Dès l'enfance tu es sous pression."

Nous devons réussir à ne pas nous tromper, à prendre sur nous, à vivre la pression de la peur d'échouer et de retomber. "Dans cet espace de tension, explique celui qu'on qualifie de penseur contemporain, tu peux avoir tous les paramètres du bonheur, argent, réussite, gloire..., si tu es sous pression tu as une vie de merde quelque soit la vitrine que tu peux présenter." Un regard dur peut-être mais qui témoigne de l'impact du manque de liberté ressenti.

Dans notre monde contemporain, dominé par la performance et la rentabilité, l'être humain tend à n'avoir de valeur qu'en fonction de son efficacité.

Cette dérive, que dénonçait déjà Albert Jacquard, auteur de *"Petite philosophie à l'usage des philosophes"* (1997), réduit la personne à un rôle, un usage, une fonction. L'enfant devient élève noté, l'artiste devient animateur culturel, la parole devient contenu. Sa critique s'inscrit dans une réflexion plus large sur la nécessité de préserver la richesse et la complexité de la personne humaine face aux dérives utilitaristes de la modernité.

Le philosophe humaniste rappelait avec vigueur que la dignité humaine ne peut dépendre d'un critère d'utilité. À ses yeux, l'homme est un être de relation, de gratuité, de dépassement — et c'est dans ce dépassement que réside sa liberté.

Hannah Arendt, dans *"La Condition de l'homme moderne"*, distingue trois activités fondamentales : le travail (lié à la survie), l'œuvre (lié à la durabilité), et l'action (espace de parole, d'initiative, de relation humaine). L'action, bien que la moins "utile" au sens productif du terme, est selon elle la plus humaine, car elle engage l'individu dans la pluralité du monde.

La femme de mon aquarelle n'est ni une ouvrière, ni une politicienne. Elle agit et existe dans le monde comme une voix libre, non comme un rouage. L'enfant au journal ne vend pas un produit : il diffuse un message, il porte un souffle. Comme une figure de Gavroche, il devient messenger d'une liberté courageuse, indépendante. Il est cette initiative envolée. Ici, Il libère non par la force, mais par l'expression.

Ce sont ces joies brillantes de vivre, ces gestes non-utiles, qui transforment le monde sans violence.

Je voulais que "Liberté" s'enroule comme le huit de l'infini : "Évoluons ensemble puisque c'est Un si..." parce qu'un acrostiche ne finit pas, il tourne, recommence, se répète, comme une marche, comme un chant de foule "comme Uns", relançant le cycle de la liberté.

Mon dessin n'illustre pas une scène historique inspirée par l'œuvre de Delacroix "La liberté guidant le peuple". Il met en image une idée, une résistance plus profonde, celle qui s'oppose non pas seulement à l'oppression, mais à une logique bien plus sournoise : celle de l'utilité comme mesure suprême des êtres et des choses.

Le drapeau levé n'annonce pas une victoire militaire. Il affirme le refus d'un monde où tout doit être rentable.

Une autre forme de révolution, sans fusil, sans dogme, mais portée par la beauté, la tendresse, et l'initiative du cœur. "L'amour ne donne que de lui même, et ne prend que de lui même, l'amour ne possède pas ni ne veut être possédé." nous dit Khalil Gibran (*"Le Prophète"* – 1923).

Si l'amour, tout comme l'art sont improductifs, ils élèvent !
À quoi serviraient-ils si ce n'est à vivre et libérer ?

Rejoignez-moi sur Instagram !



Instagram

Laurence

@laoulorloge



PHARE SUR UN GESTE CITOYEN

Et si on allait voir nos maires ?
Mon expérience de "résistance constructive"



Inspirée par la démarche de **SOS Maires** (<https://sosmaires.org>), j'ai décidé de franchir le pas pour parler à ma mairie de ce qui me tient à cœur : notre résilience, nos agriculteurs et la santé de nos enfants.

Le constat : l'autonomie après la 72e heure.

J'ai abordé des sujets concrets comme le **DICRIM** (le document d'information communal sur les risques majeurs) et le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**.

Ma question était simple : en cas de cyberattaque ou de rupture d'approvisionnement, que fait-on après la 72e heure quand les rayons des supermarchés sont vides ?



La solution : l'économie locale et le circuit court

Plutôt que de rester dans la peur, j'ai proposé des solutions :

✂ **Soutenir nos producteurs locaux** qui travaillent dur, en les payant à leur juste valeur.

✂ **Créer des épiceries coopératives** (comme sur <https://cooplib.fr>) pour commander groupés, réduire les prix pour nous autres consommateurs et supprimer les intermédiaires polluants.

✂ **Repenser les cantines** pour offrir à nos enfants du local, du sain, sans additifs ni pesticides.



La solution : l'économie locale et le circuit court

La DICRIMocratie est une association de fait apartisane, asyndicale et apolitique, sauf dans le sens de la gestion de la cité.

Son objet est de mettre en application, dans chaque commune de France, un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risque Majeurs), compris au sein du PCS (Plan Communal de Sauvegarde), s'incluant dans des dispositifs départementaux, régionaux ou nationaux.

Pour en savoir plus : www.dicrimocratie.fr

(Un courrier prêt à envoyer à vos maires est disponible sur le site)



L'accueil : une surprise magnifique !

La secrétaire de mairie a été **profondément touchée**. Elle a tout de suite vu l'intérêt pour le village, allant même jusqu'à imaginer des locaux pour ce projet ! Certes, avec les élections municipales qui approchent, les décisions sont en suspens, mais le message est passé :
les citoyens sont prêts.





Pourquoi je vous raconte ça ?

Parce qu'on a souvent peur d'aller voir nos élus. On pense qu'on ne sera pas écoutés. Mais en arrivant avec :

- 📌 Nos **inquiétudes légitimes** (santé, écologie, sécurité).
- 📌 Des **solutions concrètes** et bénéfiques pour tout le monde
- 📌 Une **volonté d'agir ensemble** (en se proposant pour participer à ces projets).

On s'aperçoit que les lignes bougent. C'est ça, la vraie souveraineté : reprendre notre destin en main, à l'échelle de notre commune.

**Et vous,
c'est pour quand
la visite à votre mairie ?**

Céline

UNE INITIATIVE CITOYENNE APPELÉE FEVE (Fermes En Vie)

Enquête réalisée par Jean-Yves Jézéquel

C'est une initiative citoyenne qui s'est organisée autour de l'idée d'un renouveau de l'agriculture française. Il s'agit de permettre la reprise de fermes qui sont restées inoccupées, faute d'absence ou à cause du renoncement des héritiers, après le départ en retraite des exploitants ou après leur décès.

L'idée est de faciliter la reprise de ces fermes appelées FEVE dans le projet, ou "Fermes En Vie", en passant par une foncière qui permet d'aborder le coût des installations agricoles de manière accessible, tout en orientant les projets vers la transition agroécologique.

C'est la foncière qui se charge d'acheter les terres agricoles et qui va ensuite les louer avec une option d'achat donnée aux porteurs de projets qui se conforment à la charte agroécologique proposée par cette initiative citoyenne.

Cette foncière est entièrement financée par des particuliers et des investisseurs institutionnels. Elle a déjà organisé l'installation de plus de 40 fermes en France. Ce sont plus de 60 agriculteurs et agricultrices qui ont été lancés dans ce projet.

Vincent Kraus est l'un des cofondateurs de ce projet dont j'ai trouvé les exposés explicatifs sur l'initiative des FEVE.

*Donnez vie à des
fermes agroécologiques*



UNSPLASH - Gabriel Jimenez

Pourquoi FEVE a-t-elle été créée ?

Tout d'abord, pour répondre à deux enjeux majeurs : le problème du renouvellement des générations d'agriculteurs et la transition agroécologique.

En 1968 il y avait encore plus de 8 millions d'agriculteurs en France. En 2024 ils étaient plus ou moins 400.000 agriculteurs sur tout le territoire de la métropole : un domaine absolument sinistré ! Or, sur les 400.000 agriculteurs, la moitié va partir en retraite au cours des 10 prochaines années.

Les 2/3 des personnes qui cherchent à s'installer le font en dehors du cadre familial, ce qui veut dire qu'ils n'héritent ni des fermes, ni des terres agricoles. L'accès au foncier est donc l'obstacle le plus important à leur installation.

Dans un second temps, la transition agroécologique est vitale, nécessaire, urgente, si nous voulons changer le cours des choses qui concrétisent la dérive d'une désertification accélérée des campagnes. L'eau, la biodiversité, l'enjeu climatique sont les points d'achoppement pour l'avenir d'une agriculture résiliente.

Ces trois enjeux qui sont en cause, ont inspiré la création d'une foncière qui se charge donc d'acheter des fermes, via l'épargne des citoyens participant à ce projet, et ainsi permettre à des jeunes, capables de s'engager dans cette résilience agricole, de s'installer pour se consacrer à une exclusive agroécologie.



Comment la sélection des terres agricoles est-elle faite, et comment la foncière procède-t-elle pour sélectionner les candidats à ces projets ?

Le premier critère de sélection des candidats se trouve dans le fait que les personnes éligibles à ce programme manifestent leur volonté engagée de s'installer en conformité avec la charte agroécologique de la foncière.

C'est la foncière qui vérifie la viabilité économique de leur projet tout comme leur expérience nécessaire à la bonne fin de leur engagement.

C'est également la foncière qui analyse la valeur financière de la ferme afin de s'assurer la conformité de son prix avec la réalité du marché actuel. Les garanties sont donc prises avant tout engagement concret pour ce projet.



Qu'y a-t-il dans cette charte agroécologique sur laquelle s'engagent les candidats ?

Cette charte est construite autour du label AB et s'avance sur les aspects de la diversification des cultures, sur la conservation et la création des infrastructures naturelles comme les haies, les talus, les bocages, les points d'eau nécessaires à la biodiversité, comme également la préservation des sols.

La foncière réalise un audit annuel agrémenté d'un second audit réalisé par Ecofarms qui se charge de donner une note économique et environnementale à chaque ferme de la FEVE.

Quels sont les principaux problèmes rencontrés lors de l'acquisition des terres agricoles dédiées à la transition agroécologique ?

Ce sont les éléments immobiliers, les bâtiments agricoles, qui causent les plus grands problèmes pour la simple raison qu'une réadaptation est systématiquement nécessaire, puisque le projet va provoquer une évolution inévitable entre les pratiques de l'exploitant précédant et celui qui va démarrer son activité en conformité avec la charte des FEVE.

En ce qui concerne les terres, il y a aussi du temps (plusieurs années) qui va être nécessaire pour faire passer les sols vers une meilleure fertilité naturelle en les régénérant selon les principes de l'agroécologie.

C'est là que la transition financière est la plus délicate, car cela appelle des investissements plus importants sans qu'une valorisation concrète immédiate soit augmentée !

Il y a également la contrainte du matériel agricole qu'il faut changer ou l'ensemble des équipements qu'il faut améliorer. Tout cela vient grever les budgets et pèse sur la gestion des investissements.



FEVE est une foncière : comment fonctionne son financement et quel est le rôle des particuliers comme celui des investisseurs institutionnels dans ce modèle ?

C'est l'épargne citoyenne qui assure l'essentiel de son financement. Les particuliers investissent entre 500 euros et parfois plusieurs centaines de milliers d'euros. Ce genre d'investissement est réalisé dans le but de donner un sens concret à l'épargne. Les particuliers font référence à la solidarité sociale et environnementale.

De plus, investir dans un projet ultra concret ne présente pas énormément de risques, car il y a la terre et la ferme. Le foncier agricole est plutôt porteur de confiance. Les investisseurs bénéficient également d'une réduction d'impôts sur le revenu qui représentent 25% des sommes investies. La rentabilité est de cette manière au rendez-vous des investissements.

Quant aux investisseurs institutionnels comme la Caisse des Dépôts et un fonds du Crédit Mutuel, ils interviennent essentiellement auprès des investisseurs particuliers.

Que peut-on observer dans l'évolution de la population agricole et sur l'environnement depuis la création de FEVE ?

La première foncière a été créée le 21 juillet 2021. Les FEVES 2 ont été créées en mars 2025. 46 fermes ont été installées depuis 2021. 70 agriculteurs et agricultrices ont ainsi été engagés. D'autres projets ont été planifiés pour les années à venir. C'est 2841 hectares de terres qui auront été redirigés vers l'agroécologie depuis le commencement de cette initiative citoyenne. Il y a 3400 investisseurs engagés dans ce projet des FEVES. 18 projets supplémentaires sont actuellement en cours d'acquisition. 52 millions d'euros ont été collectés.

<https://urls.fr/g5VMnq>



Que pouvons-nous adresser comme message à ceux qui auraient le désir de s'engager dans un tel projet d'agriculture écologique en France ?

Un agriculteur doit avoir de multiples compétences : c'est un métier difficile qui demande un savoir-faire dans plusieurs domaines. Il faut associer des compétences en matière d'agronomie, en matière de technique et de mécanique, dans la vente et la gestion comptable, dans la communication et l'utilisation des outils informatiques ...

Il est impossible d'imaginer un tel engagement sans une formation sérieuse et sans expérience significative dans ce domaine. C'est la nature même de ce métier qui passionne les engagés trouvant dans cet investissement humain un sens élevé relié à l'utilité vitale de leur profession.

La foncière engage les candidats à venir voir ce qui se fait sur les différentes fermes de la FEVE, avant de proposer un engagement concret dans cette initiative citoyenne.

Ce qui est frappant, c'est de constater à quel point les porteurs de ces projets ont tout d'abord exploré bien des expériences avant de s'être posés dans une manière définie de fonctionner. Chacun cherche et trouve sa cohérence personnelle avec le concret de cette expérience agroécologique.



Comment la FEVE entend-elle étendre son influence en France et potentiellement à l'étranger ?

La moitié Ouest de la France a été la première concernée par cette initiative citoyenne.

La foncière recrute en ce moment un chef de projet pour la Bretagne afin d'accélérer son engagement dans cette région favorable à une réforme profonde de l'agriculture.

L'objectif futur est d'étendre cette initiative à la partie Est de la France tout en se développant de manière organique. Il n'y a pas encore de projets internationaux, car ce projet a l'ambition de financer une centaine de fermes FEVE dans les trois ans qui viennent.

Nous venons d'observer la crise du monde agricole sur toute l'Union Européenne. Que faut-il penser des réponses politiques données à ce stade de la crise ? L'économie locale est en guerre contre l'économie mondialisée : que pense la FEVE de cette situation ?

La réponse des politiques, on la connaît !

L'actualité nous indique à quel point la colère des agriculteurs est grande, authentique, articulée autour de leur détresse : l'impossibilité de vivre de leur travail acharné, continu, sans repos ; le massacre des cheptels labellisés, anciens, créés depuis des générations, massacre de troupeaux sains ordonné par la ministre actuelle de l'agriculture en utilisant un prétexte que les vétérinaires sérieux contestent en connaissance de cause ; extermination de la paysannerie française pratiquant un élevage et une agriculture soumis à toutes les normes de L'UE, normes qui les épuisent par les infinies contorsions suivant les caprices d'une écologie discutable et le déluge permanent des directives qui fabriquent en continu des sens interdits partout et qui se contredisent en tuant résolument tout avenir indépendant, toute souveraineté alimentaire des peuples.



Cerise sur le gâteau : la signature du traité du MERCOSUR a été confirmée contre l'avis du parlement européen!



Cet accord va assurer l'arrivée étrangère d'une nourriture bon marché, produite sans les normes sanitaires soi-disant sacro-saintes en Europe : pesticides non autorisés dans l'Union Européenne, OGM en veux-tu en voilà, falsifications des contenus, absence des codes de sécurité alimentaires... Voilà pour le constat de l'actualité.

Nous devons souligner que le métier de l'agriculteur n'est vraiment pas reconnu aujourd'hui, tout d'abord sur le plan financier. Les réponses données par les politiques ne sont pas des réponses acceptables, puisqu'elles sont l'écho de la volonté mondialiste de laquelle ils dépendent essentiellement pour leurs mandats de représentants théoriques du peuple, ayant l'obligation de renvoyer l'ascenseur économique à ceux qui ont financé leurs campagnes électorales !

Confronter agriculture et environnement est une erreur de vision qui fait que ces deux aspects de la réalité agricole n'arrivent pas à se concilier dans les mesures prises par les politiques.

Les agriculteurs ne sont pas rémunérés pour tout ce qu'ils créent positivement par leur travail, comme l'impact sur le carbone, la préservation de l'eau et celle de la biodiversité, la maintenance des espaces naturels ... Cette forme de mépris pour le travail accompli décourage beaucoup d'entre eux et freine fortement la transition vers l'agroécologie.

Pourtant, c'est cette transition qui permettrait de répondre aux enjeux environnementaux concernant tous les humains, en améliorant la résilience des territoires face aux aléas climatiques et mercantiles. Une multitude de produits dérivés du pétrole est achetée à l'étranger pour les besoins de l'agriculture industrielle : tout cela pourrait disparaître dans le basculement vers l'agroécologie et améliorer sérieusement la vie de tous comme celles des agriculteurs eux-mêmes redevenus les gardiens de la terre et les fournisseurs d'une saine nourriture redonnant aux personnes la joie de vivre sur une Terre respectueuse des lois de la nature.

Tout le monde y serait gagnant, mais pour cela, nous devons reconnaître unanimement que les politiques devraient en tout premier lieu se détourner du mondialisme qui est clairement au service d'un capitalisme ultra libéral détestable et destructeur de la vie en soi. Si l'Union Européenne est résolument partisane de ce mondialisme que nous contestons, chacun peut en conscience tirer les conclusions qui s'imposent sur la question de notre adhésion à cette organisation refusée par le Referendum des Français en 2005...

<https://urls.fr/rwY12H>

www.feve.co/les-feves-financees

Réalisé par Jean-Yves Jézéquel





PHARE SUR NOUS



Site



lesenfantspare.fr



CrownBunker



crowdbunker.com/@lePharandol



YouTube



www.youtube.com/@LesEnfants-Phare



Telegram



[@LechoeurdesEnfants_Phare](https://t.me/LechoeurdesEnfants_Phare)



TikTok



www.tiktok.com/@les_enfants_phare?is_from_webapp=1&sender_device=pc



X



x.com/LesEnfantsPhare?t=apAyE3a-lyl9nE1f_CWKWQ&s=09



Instagram



www.instagram.com/les_enfants_phare/



Facebook



www.facebook.com/groups/lesenfantspare

POUR NOUS SOUTENIR



www.helloasso.com/associations/les-enfants-phare/formulaires/1

merci

- Les Enfants-Phare -



LE MOT DE LA FIN



Avec ce numéro du Pharandol vous avez découvert une série d'initiatives dans des domaines importants comme ceux de la souveraineté alimentaire, politique, médiatique, financière et qui ont démontré encore une fois que des solutions existent effectivement en se réappropriant le sens premier de la citoyenneté.

Jean-Yves Jézéquel



POUR NOUS CONTACTER / SUIVRE :



SiTE : lesenfantsphare.fr



eMAiL : contact@lesenfantsphare.fr



Avy : Phare'Co-Logique (trousse de secours avec couteau Suisse)
Blue : Phar*Fadet (Designer & Animation 2D*3D)
Céline : Phare-à-"on" (facilitatrice du "nous collectif", cohésion)
Christine : Phar'à myrrhe
Jean-Yves : Phare Ouest de l'info (écrivain inspiré des Enfants-Phare)
Julian Wolf : Phrarésilient (créartiste)
Laurence : Phartiste - Pharefouilleuse cognitive
Patricia : Phar'ceuse Phare'feu lue
Sabine : Phar'Ibol (relectrice / retranscription d'entretiens)
Val : Phare des voiles (liant collectifs)